

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 93 (1996)
Heft: 8

Rubrik: Fédération des sociétés suisse d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Séance de comité FSSA et sortie annuelle des 29 et 30 juin 1996 en Bas-Valais

Les membres du comité en provenance des quatre coins de la Suisse et quelques invités de marque, M. Hans Jutzi de l'OFAG et M. Peter Fluri de la SRL (FAM) Liebefeld, se sont retrouvés à l'Hôtel de Ville de Sierre où ils ont été reçus par le président de la ville, M. Charles-Albert Antille.

A l'occasion de cette brève réception très appréciée autour d'un verre de fendant de bienvenue, quelques points de vue intéressants ont été échangés. Par exemple sur l'économie locale en général et l'apiculture actuelle et surtout sur les efforts engagés des deux côtés pour prévenir le proche futur. Le contact avec les autorités publiques est toujours une occasion de sensibiliser l'opinion publique sur l'impact des abeilles dans leurs fonctions pollinisatrices, nos soucis et surtout aussi de manifester notre présence en tant qu'apiculteurs et apicultrices.

La séance de travail présidée par M. Marco Bosia était très intense et importante et il a été nécessaire de rallonger la séance à deux reprises et de reporter quelques sujets au lendemain aux dépens du programme culturel.



Moment sérieux...

Ci-dessous quelques informations et conclusions des sujets traités d'intérêt général :

- Il a été pris connaissance des quatre laboratoires proposés et agréés par le BEVET/OVF pour reprendre la relève des analyses diagnostiques sur les maladies des abeilles après l'abolition de ce service au FAM à Liebefeld. C'est maintenant aux services vétérinaires cantonaux de coordonner leur labo et le règlement des frais.
Nous rappelons aux apiculteurs qu'ils doivent suivre les directives de leur inspecteur des ruchers local pour soumettre des échantillons à l'analyse. Tout envoi direct à un labo, sans son accord, engendrera la facturation directe du labo à l'apiculteur.
- M. H. Stöckli, responsable du ressort miel suisse, a présenté les résultats des 39 analyses chimiques des miels suisses achetés en octobre 1995 sur le marché par le soin des responsables cantonaux. Ces analyses étant prescrites comme devoir de diligence, pour la consolidation du contrôle du miel par la FSSA. En ce qui concerne la fraîcheur et la naturalité (indice de saccharose, HMF, etc.) tous les miels ont largement remplis les normes sévères fixées. Un seul miel, avec une teneur en eau de 17,8%, avait déjà passé en fermentation, ce qui montre bien que le seuil de 18,5% est une valeur critique à ne surtout pas dépasser pour un miel de conservation. Malgré la grande diversité, les bocaux de miels correspondaient tous aux normes alimentaires.
Les étiquettes de la moitié des miels ne correspondaient pas encore aux nouvelles normes en vigueur. Les analyses polliniques ont montré qu'indépendamment de leur origine de plaine ou de montagne, les miels avaient une teneur élevée en pollen de myosotis et dans les miellats en pollen de trèfle blanc.
- Beaucoup a été discuté sur la promotion des miels, la protection des marques, le sceau de qualité, un concours des miels à reconnaître par la FSSA, une rosette à apposer sur les pots comme signe distinctif. Et des grands efforts qui sont prévus dans ce domaine.
- Un petit dépliant en version française et en version allemande pour la promotion du miel sous le sceau de qualité FSSA est disponible à Fr. 20.– les 100 pièces à la Geschäftsstelle VDRO, Postfach 21, 5444 Künten.
- Nous avons pris note avec plaisir du versement d'une grande part du bénéfice du Congrès Apimondia 95 de Fr. 70 000.–, dont la moitié du montant est liée à la condition d'utilisation pour des projets liés à la promotion de l'apiculture au niveau national (Projet Ballenberg, Exposition nationale 2001, livre d'apiculture).
- Les années précédentes, en vue d'Apimondia 95 et pour parer à un probable déficit, la cotisation FSSA par apiculteur avait été augmentée de Fr. -.60 à Fr. 1.50. Il est donc maintenant logique de diminuer celle-ci. Le montant de la cotisation sera discuté à la séance en novembre prochain, après avoir eu connaissance de l'élaboration d'un budget concernant le projet de la promotion des miels.





... et moment récréatif.

- Sur la recommandation de l'OFAG, les dédommagements de formation des moniteurs de ruchers ont été uniformisés pour toute la Suisse à Fr. 130.- par jour, frais de voyage en sus.
- Une lettre de contestation à l'intention de l'Office fédéral des douanes a été envoyée; elle concerne certains changements de tarifs douaniers sur les miels d'importation concurrentiels et sur les restrictions d'importation de reines.

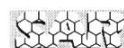
Pour nous régénérer de nos efforts, nous avons été accueillis par M. Bernard Rouvinez, apiculteur ami, dans la cave familiale de la colline de Géronde. En raccourci, nous avons dégusté les différents cépages nobles de la région. Cette petite entreprise, tenue avec ses deux fils, avec un volume de 1 million de litres est un exemple: Un produit de qualité sera toujours très compétitif et permet une expansion au-dessus de toute prévision.

Par beau temps, le programme culturel a été axé sur la visite des ruchers de Fernand Métrailler dans le val d'Anniviers et de la visite de la station de fécondation dans la vallée de Moiry, à 2250 m d'altitude.

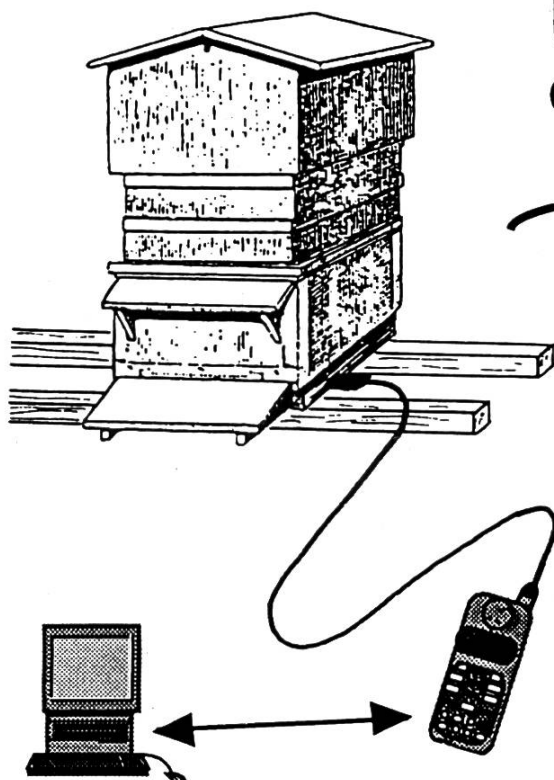
Nous avons pu apprécier les efforts de sélection faits avec succès avec la Carniolienne G.B.10 et jusqu'où peut mener le « noble virus » de l'apiculture.

Un grand merci à M. Fernand Métrailler, de Sierre, caissier FSSA qui a organisé cette séance et la sortie à la perfection, ainsi qu'à M. François Juillard, président de la Fédération valaisanne, et Madame, qui ont consacré leur temps à guider les quelques épouses accompagnantes à travers les vitrines alléchantes des villes de Sierre et de Sion ainsi que d'autres curiosités du Valais.

Le comité FSSA



Une nouvelle balance électronique pour ruche



- faible encombrement
- sans entretien
- mémorisation des données
- une unité de mesure pour plusieurs balances

Prix attractifs

moins de Fr. 500.-- pour équiper une ruche
moins de Fr.1'000.-- pour équiper trois ruches

L'entreprise Telsa, en collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs du Valais, développe une toute nouvelle balance électronique pour ruche. Elle est équipée d'un système de mesure précis et robuste. L'appareil d'acquisition de données est autonome. Il fonctionne sur batterie et comporte une mémoire susceptible de conserver les caractéristiques de plusieurs dizaines de ruches. Il est équipé d'une sortie RS232 et peut être connecté à un ordinateur personnel.

Etendue de mesure	50 à 150 kg
Résolution	100 g
Hauteur de la balance	40 mm max.
Longueur et largeur	selon type de ruche

TELSA
ELECTRONIQUE

Pour tout renseignement, contacter:
Telsa SA, Monsieur Jean-Paul Pralong
28, chemin St-Hubert, 1950 Sion
tél. 027/22 97 97 fax 027/22 97 91